

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°13

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

POUVOIRS (2) : M.COLIN donne pouvoir à M.PEROCHON
M.JUGE donne pouvoir à M.DAGUISE

EXCUSES (4) : M.ABELIN, Mme BOURAT, Mme MOREAU, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Mise en place d'une action internationale de formation et d'éducation au développement durable

Le 4 novembre 2010, les territoires de Châtellerault (France), Herzogenaurach (Allemagne) et Kaya (Burkina-Faso) ont signé un pacte d'amitié manifestant leur volonté de coopérer au profit de leurs citoyennes et citoyens. A travers l'exercice des compétences assainissement et déchets, en application de l'article L1115-1 du CGCT, Grand Châtellerault s'est emparé de l'aide au développement à Kaya dans les domaines stratégiques de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets solides. Le programme triennal Châtellerault-Kaya 2016-2018 met en avant les bénéfices attendus pour le territoire châtelleraudais en matière d'éducation au développement, de sensibilisation à l'environnement, à la solidarité internationale et à la citoyenneté.

En octobre 2016 à Châtellerault, les trois territoires ont décidé de coopérer autour d'un programme à destination de jeunes relevant soit de la formation professionnelle, du volontariat, soit bénéficiaires d'actions d'éducation populaire, ou encore relevant de dispositifs d'insertion (garantie jeunes). L'action privilégie les apprentissages techniques en situation, sur les questions environnementales : réalisation de micro-stations de traitement des boues, installations d'assainissement (latrines) ou d'énergie photovoltaïque pour les familles africaines, le dialogue interculturel et facilite le travail sur l'engagement des jeunes. Le programme s'inscrit pleinement dans les dynamiques multilatérales liées au changement climatique (et notamment des décisions de la COP 21) et bénéficie du soutien des Etats français et allemands. Le partenariat initial intègre un partenaire autrichien (la ville de Wolfsberg, également jumelée avec Herzogenaurach).

Un premier stage de préparation « européen » est organisé en Allemagne du 6 au 13 août 2017. A l'exception des coûts de transports Châtellerault-Herzogenaurach, il est entièrement financé par les partenaires allemands. Une deuxième rencontre se déroulera à Kaya du 6 au 21 janvier 2018. Ce projet est cofinancé par les territoires participants, commune de Kaya, Ville et comité des jumelages d'Herzogenaurach, Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais (au titre de l'exercice de la compétence assainissement), les Ministères des affaires étrangères allemands et français, la ville de Wolfsberg. Elle regroupera au total une trentaine de participants européens (allemands, autrichiens et français) dont une dizaine de châtelleraudais et une trentaine de jeunes en formation professionnelle à Kaya.

La présente délibération met en place les dispositions permettant l'exécution du programme, l'engagement des dépenses et l'appel aux subventions. Les deux collectivités sont

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°13

page 2/3

amenées à coopérer au titre de leurs compétences respectives en matière de gestion de l'assainissement, des équipements culturels d'intérêt communautaire (le 4), d'emploi, de la cohésion sociale et de politique de la ville pour Grand Châtellerault, de politique d'éducation et d'action internationale pour la commune de Châtellerault.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°12 du conseil communautaire du 8 avril 2013, approuvant les conditions d'attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement,

VU la délibération n°10 du bureau du conseil communautaire du 26 septembre 2016 relative à la mise en place d'un financement de solidarité internationale en matière de déchets,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 3 avril 2017 adoptant les budgets primitifs de la CAPC;

CONSIDERANT que le programme de coopération décentralisée triennal 2016-2018 Chatellerault-Kaya, validé par le Ministère des affaires étrangères et du développement international prévoit dans son action 3 « Approvisionnement en eau potable et assainissement en secteur rural et péri-urbain à Kaya » un volet « formation» ;

CONSIDERANT la candidature de Grand Châtellerault auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international de la France au titre de l'appel à projet « Jeunesse 3 », (clos le 15 avril 2017), incluant les accords de partenariat avec Herzogenaurach et Kaya et appelant les financements de l'état pour le présent projet ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault dispose d'une régie d'avances et de recettes permettant le règlement de dépenses à l'étranger et l'encaissement de recettes relatives à l'action internationale, que ces dépenses ou recettes réalisées via les régies peuvent faire l'objet de régularisations selon la convention prise entre la commune et Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les subventions auprès des diverses institutions :
 - publiques compétentes, notamment la région Nouvelle Aquitaine au titre de l'appel à projet coopération décentralisée ou de celui mobilité internationale des jeunes,
 - privées (fondations), susceptibles de participer au financement de ce projet ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune de Châtellerault ci jointe ;
- de fixer le tarif de participation des jeunes (ou des structures participantes qui les accompagnent) à hauteur de 150€ par personne pour la totalité du projet, soit 50€ par personne pour le séjour à Herzogenaurach et 100€ pour le séjour à Kaya ; les frais de passeport, visas et frais médicaux restant à la charge des participants ;

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°13

page 3/3

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/06/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER